

COMMUNE DE FLÉRON

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos références : PU/2020/112A - 20201221

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame BIHAY - NELIS , domiciliés Rue du Vallon 15 à 4624 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue du Vallon 15 à 4624 Fléron, cadastré Romsée section B n° 258F.

Le projet consiste en **la régularisation de la transformation et de l'extension d'une habitation unifamiliale et de modifications du relief du sol** et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'aménagement communal concerté (ZACC), zone d'habitat à caractère rural; **G.C.U.:** Aire n°4 - Noyau périphérique - Aire en appui du centre à caractère villageois, Aire n°5 - Zone intermédiaire - Aire intermédiaire, Aire n°8 - Zones non-urbanisables - Aire rurale; **S.D.C.:** II.B.1 - Noyau périphérique - zone en appui au centre périphérique - habitat, III.B.1- Zone intermédiaire - Zone résidentielle de liaison - habitat, 1 - Zone non urbanisable - agricole, Périmètre à haute valeur paysagère) **et s'écarte du G.C.U. pour :**

- 1) Hauteur du volume principal (extension séjour) non conforme (2m30 < à 6m minimum),
- 2) Pente de toiture du volume principal (extension séjour) non conforme (23° < aux 25° minimum),
- 3) Hauteurs des volumes secondaires (buanderie et hall de liaison) non conformes (> 90% de la hauteur sous gouttière du volume principal).

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi, à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON. Au vu des conditions sanitaires, une seule personne sera accueillie par rendez-vous, avec port du masque obligatoire.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

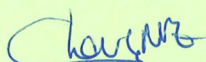
La date d'affichage de l'annonce est le 30 décembre 2020.

Les réclamations écrites sont à envoyer du 4 janvier 2021 au 18 janvier 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be

Fléron, le **23 DEC. 2020**

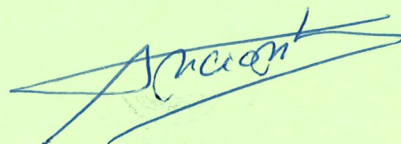
Pour le Directeur Général,
l'Attachée Architecte,



K. SOUGNEZ-LUYCKX



Le Bourgmestre,



Th. ANCION

